



GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

N°5 – Janvier 2005

*Situations de plurilinguisme en France : transmission,
acquisition et usages des langues*

SOMMAIRE

Clara Mortamet : *Présentation*

Jeanne Gonac'h : *Interférences linguistiques et culturelles dans les écrits des lycéens et étudiants d'origine turque en France*

Fabienne Leconte : *Récits d'enfants bilingues*

Clara Mortamet : *Usages des langues au quotidien : le cas des immigrations maghrébines, africaines et turques dans l'agglomération rouennaise*

Sophie Barnèche : *Vie urbaine et transmission des langues à Nouméa*

Anne-Frédérique Harter : *Cultures de l'oral et de l'écrit à Yaoundé*

Compte-rendu

Jacques Treignier : Frédéric François, 2004, *Enfants et récits, Mise en mots et « reste »*, Textes choisis et présentés par Régine Delamotte-Légrand, Presses universitaires du Septentrion, collection didactiques, Villeneuve d'Ascq, 230 pages.

Réactions au rapport parlementaire Bénisti

REACTIONS AU RAPPORT PARLEMENTAIRE BENISTI

J'étais en train de finir de rédiger la présentation de ce numéro lorsque je reçois par courrier électronique quelques extraits du « rapport préliminaire de la commission prévention du groupe d'études parlementaire sur la sécurité intérieure » (extraits donnés ci-dessous). J'en reste sans voix un moment, et me demande comment décemment continuer à se féliciter de l'avancée des connaissances sur le plurilinguisme devant ce retour des politiques 65 ans en arrière sur cette question ; parce que la marche arrière engagée par ce texte n'est pas un simple retour au normativisme rigide des années 50, mais bien au modèle familial et éducatif de Pétain.

Une fois la stupeur dissipée, il nous vient l'idée d'ajouter à ce numéro des réactions de linguistes et de sociolinguistes à ce texte (nous, c'est l'ensemble du comité de rédaction qui se joint à l'appel de C. Caitucoli).

Je dois l'avouer, la thématique de ce numéro m'avait semblé jusqu'ici un peu banale, et presque peu justifiée au regard du volume et de la qualité des écrits sur cette question (j'ai d'ailleurs eu quelques difficultés à réunir des contributions pertinentes et modernes). Ce M. Bénisti et ses collègues me montrent qu'il n'en est rien, et que nous n'avons pas fini d'avoir besoin de toute notre énergie pour défendre les résultats de nos recherches et pour les faire admettre.

En accord avec les membres du comité de rédaction, nous avons donc décidé de publier dans ce numéro des réactions de linguistes et de sociolinguistes à ce rapport parlementaire. Nous faisons suivre ci-dessous celles de B. Zongo, G. Prignitz et moi-même.

Réaction de B. Zongo, Université de Rouen

Je voudrais avant tout remercier mon ami Cyril [ndlr : Cyril Trimaille est maître de conférence à l'Université de Grenoble et membre du laboratoire Lidilem] d'avoir porté à la connaissance du plus grand nombre ce rapport parlementaire scandaleux qui ne peut que susciter colère et révolte.

Cette proposition de loi qui vise singulièrement les langues non européennes n'est que l'acmé d'une démarche volontariste de nier par la stigmatisation ces langues. Il y a eu d'abord la mise en place des programmes ELCO dont la seule finalité selon Varro (1997) était la « prévention contre le bilinguisme, sous couvert de considérations évoquant ses possibles effets néfastes sur le développement psychologique, cognitif, etc. ». Il y a eu ensuite la Charte européenne des langues régionales et/ou minoritaires : la France, contrairement aux autres pays européens n'a ratifié que 39 engagements sur les 98 proposés contre une cinquantaine dans les autres pays. Conséquence : la France a opéré des choix politiques qui excluent les langues des populations migrantes du paysage national. Cerquiglini (1999) dans son rapport sur *Les langues de la France* – remis au Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche

et de la Technologie, et à la Ministre de la Culture et de la Communication – donne les grandes orientations de la politique linguistique française à travers une reformulation terminologique. Le rapport définit l'expression « langues régionales ou minoritaires » comme les langues « pratiquées traditionnellement sur un territoire d'un Etat par les ressortissants de cet Etat qui constituent un groupe numériquement inférieur au reste de la population de l'État ; et différentes de la (les) langue(s) officielle(s) de cet État ». Le rapport ajoute que l'objet de la Charte est de « reconnaître les seules langues parlées par les ressortissants du pays, distinguées des idiomes de l'immigration ».

Dès lors, de deux choses l'une : ou l'on revient à l'édit de Villerets-Cotterêts de 1539 (en reléguant les langues régionales « territorialement situées » – ce qui ne manquerait pas d'attiser les flammes des régionalistes) ou l'on met sur un pied d'égalité langues régionales et langues « minoritaires ». En quoi un enfant du Sénégal qui conserverait le wolof, langue familiale, éprouverait-il plus de difficultés à acquérir / apprendre le français qu'un enfant bretonnant ou basquissant, sauf à lui signifier que le médium qu'il emploie n'est pas une langue mais un « parler patois du pays » (cf. Le rapport) dont l'usage fait de lui un délinquant potentiel (paraphrase du rapport) ?

On se demande à quoi auront servi toutes les recherches sur le bilinguisme. Des autorités scientifiques se sont engagés dans l'éloge, « l'illustration et la défense » du bilinguisme (Hagège, 1996, *L'enfant aux deux langues*, Odile Jacob ; Lüdi et son équipe en Suisse, etc.).

A la décharge des éminents rapports, que l'on ne s'étonne pas de ce qui arrive. Certains linguistes n'ont-ils pas une part de responsabilité dans ce choix politique du gouvernement ? Je ne citerai pas de noms mais on peut se souvenir de certains écrits qui ont tendu à démontrer, à partir d'enquêtes souvent bâclées et d'interprétations fallacieuses, que le maintien de la langue ancestrale (le wolof ou le soninké à tout hasard contrairement à l'anglais par exemple) pouvait constituer un obstacle dans l'acquisition/apprentissage du français.

Jeu de piste pour terminer : si l'on examine la composition des membres de la commission que peut-on remarquer ? 20 députés dont 16 UMP, 2 UDF et 2 PS. Cherchez l'erreur. Ils sont tous des linguistes confirmés, à moins qu'ils n'aient eu recours aux services de certains linguistes dont la posture idéologique n'échappe à personne.

Réaction de C. Mortamet, Université de Rouen

Ce texte est effrayant au moins à deux titres : d'une part parce qu'il est en décalage total avec ce qui me semble être un consensus dans notre communauté scientifique (comme l'écrit Zongo « On se demande à quoi auront servi toutes les recherches sur le bilinguisme »), mais d'autre part parce qu'il suit un raisonnement abêtissant et extrêmement suspect. Je ne reviendrai pas sur le premier point, que j'ai évoqué dans l'introduction à ces réactions, mais m'attacherai plutôt ici à souligner l'idéologie sous-jacente de ce rapport, et les raccourcis fallacieux qu'il se permet d'emprunter.

Tout d'abord ce texte désigne très clairement les responsabilités en matière de délinquance, dont les prémisses apparaissent au berceau (bientôt ce sera *in utero*, puis dans les gênes... en attendant, prévenons les fabricants de menottes pour qu'ils ajoutent un modèle enfant à leur collection 2005). Le raisonnement pose une équation très simple : le plurilinguisme est générateur de violence, de « déviance » (cf. le rapport), il est donc une menace pour la paix sociale. Certains prétendaient déjà, comme le rappelle Zongo, que le plurilinguisme était mauvais pour le développement de l'enfant, mais on apprend maintenant qu'il est une des causes de la fameuse insécurité dont souffre notre société. On parle bien sûr ici du

plurilinguisme des populations issues de l'immigration, parce qu'il va de soit que l'enfant élevé par une jeune fille au pair, les enfants des français expatriés à l'étrangers, les fils et filles de diplomates ne sont guère visés par ces « actions de préventions » (« le bilinguisme est un avantage pour l'enfant sauf lorsqu'il a des difficultés car ça devient une complication supplémentaire », p.17 du rapport).

L'étape suivante du raisonnement est ensuite aisément franchie : ce sont les parents, et plus particulièrement les mères (maudite sois-tu, Eve, pour avoir croqué cette pomme !), les premiers responsables de la violence de leurs enfants, pour ne pas s'être « obligé à parler le français dans leur foyer pour habituer les enfants à n'avoir que cette langue pour s'exprimer » (p.9). Ce n'est donc pas la misère, l'exclusion, le chômage des parents, le manque de perspectives d'avenir et le racisme diffus et sournois qu'ils vivent au quotidien qui génèrent la délinquance des adolescents, mais bien le comportement récalcitrant de leurs mères. La fin du raisonnement ne nous est pas donnée, mais on peut d'ores et déjà l'annoncer : parler le « patois du pays à la maison » (p.9) deviendra bientôt une attitude subversive, séditeuse et criminelle.

En d'autres termes, ce plan de prévention de la délinquance repose sur une idée simple (et si résistante !) : « Il faut faire en sorte que l'enfant assimile le français avant de lui inculquer une langue étrangère » (p.17). Il s'agit donc d'imposer le monolinguisme, de formater les enfants dès le plus jeune âge par une manière de parler unique, mais aussi une culture nationale unique – parce que l'on sait bien que toucher à la langue c'est toucher à la culture – pour ensuite leur implanter des connaissances choisies, contrôlées, labellisées – et parmi elles bien sûr des langues étrangères, parce que ne nous trompons pas, ces parlementaires sont les mêmes qui s'indignent des faibles compétences en langues étrangères des Français.

On s'est souvent imaginé les scientifiques dans leur tour de verre, coupés d'une réalité qu'ils passaient trop de temps à penser pour l'observer. Aujourd'hui ce sont les politiques qui tombent dans la fiction délirante, une fiction qui n'est pas sans rappeler celle d'Orwell. Au secours !

Réaction de Gisèle Prignitz, Université de Pau

Il suffit de remplacer « patois » par un autre nom de langue et on obtient des résultats surprenants, divergents selon qu'il s'agit d'une autre langue européenne, le danois par exemple, d'une langue régionale (par exemple l'alsacien), et d'une langue africaine (certainement visée, avec l'arabe dialectal – d'ailleurs exclu des options du baccalauréat –, par ce texte). Quant aux « difficultés de langue » induisant les « comportements » caractériels, c'est bien la première fois que j'entends cet amalgame... Nos grands-parents parlaient patois à la maison, un français régional dans la rue, et à l'école, ils avaient accès à la langue de Molière, comme les petits Africains qui ont (au moins) une langue vernaculaire, une véhiculaire, ce qui ne les empêche pas de parler un français plus qu'honorable à l'école – pour ceux qui y ont accès...

Sous la révolution française, le bas-breton était source de fanatisme, mais condamner les femmes pour 'usage de langue maternelle', c'est assez fort. Quand on sait que les enfants « à problèmes » vivent dans des familles monoparentales en priorité, c'était bien la moindre des choses que d'incriminer les mères.

Et si on suggérait que les femmes soient incitées à apprendre le français pour elles-mêmes, pour avoir accès tout simplement aux ressources du pays où elles vivent ? Ce serait bien naturel que les enfants bénéficient de ce soutien à la maison. Mais encore faut-il que l'on veuille les sortir du ghetto culturel où on les laisse et qu'on leur donne les moyens d'accéder à

ce français qu'on veut leur imposer comme panacée face à la montée de la délinquance. Sans doute devraient-elles absorber des textes truffés de fautes comme celui qui nous est proposé ?

On peut espérer qu'il y aura un correcteur de ce texte préparatoire, sur le fond comme sur la forme.

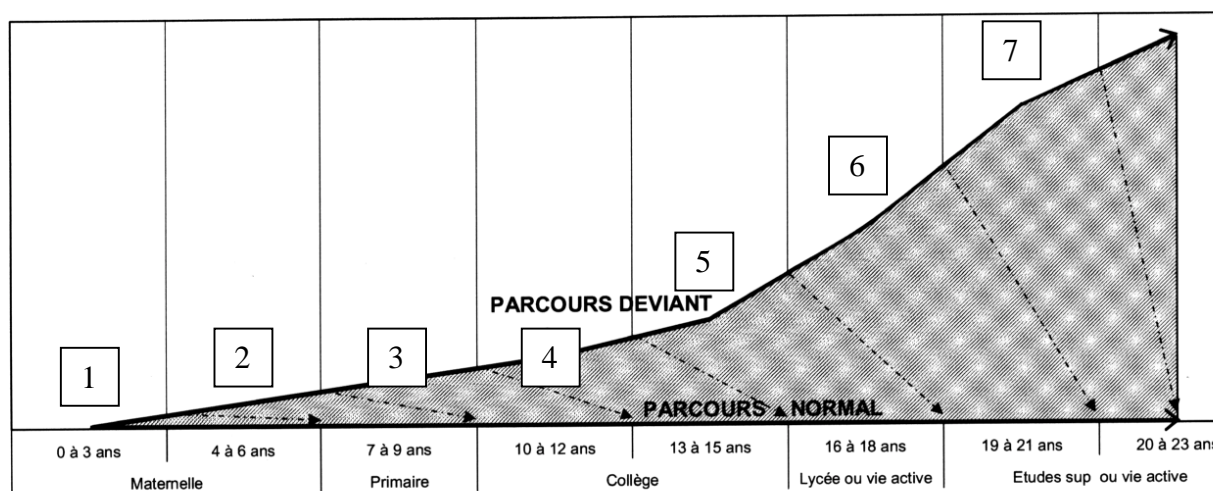
Extraits du rapport préliminaire de la commission prévention du groupe d'études parlementaires sur la sécurité intérieure

Le rapport complet disponible sur le site Internet du député Bénisti : http://www.jabenisti.com/IMG/pdf/rapport_preliminaire_version_def.pdf

Comme c'est indiqué sur son site Internet, Jacques Alain Bénisti est Député du Val-de-Marne, Président du groupe de travail UMP « banlieues et cités sensibles ». Il est également Président de la Commission parlementaire « Prévention de la délinquance », qui est l'une des cinq commissions du groupe d'études « sécurité intérieure ». Elle a pour but de « formuler des propositions et de suivre les réformes engagées afin de lutter contre la délinquance ». C'est à ce titre qu'elle a rédigé ce rapport, remis en octobre 2004 au Ministre de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, Dominique de Villepin.

Les extraits que nous donnons ici respectent l'orthographe et la typographie de l'auteur.

Courbe évolutive d'un jeune qui au fur et à mesure des années s'écarte du 'droit chemin' pour s'enfoncer dans la délinquance (p.7-11)



1. Premières années sans problème
2. Difficultés de la langue + comportement indiscipliné
3. Accentuation des problèmes du 2 + marginalisation scolaire + démission ou non maîtrise de l'éducation des parents + pas d'activités pré ou post scolaires
4. Aggravation des problèmes du 3 + violence à l'école, redoublements des classes + début des petits larcins + conflits parentaux accentués et développement de la marginalisation
5. Entrée dans la délinquance avec des vols à la tire. Début de la consommation des drogues douces + absences répétées aux cours + toujours aucunes (sic) activités pré ou post scolaire
6. Consommation de drogues dures + cambriolages + vie nocturne et utilisation d'armes blanches
7. Entrée dans la grande délinquance + trafics de drogues, vols à main armée

Explication de la courbe évolutive d'un jeune qui au fur et à mesure des années s'écarte du « droit chemin » pour s'enfoncer dans la délinquance

Si les actions de prévention veulent être efficaces, elles doivent impérativement commencer dès les prémices de déviances c'est-à-dire dès le plus jeune âge.

Tout le monde s'accorde à dire que si les remèdes ne sont pas appliqués à ce moment précis du comportement déviant de l'enfant, cette dérive ne cessera de s'accroître. Il sera de plus en plus difficile d'y remédier et d'y apporter des solutions.

Les actions à promulguer entre 3 et 6 ans où (sic) entre 6 et 12 ans sont nettement moins lourdes à mettre en oeuvre que celles qui devront être mises en place à l'adolescence.

Plus les comportements déviants seront résolus tôt, moins nous aurons (sic) à déployer de mesures drastiques à la fin de l'adolescence. Pour cela, il faut une mobilisation de tous les acteurs en contact avec les jeunes, en priorité bien sûr les parents mais également les équipes éducatives, les professionnels sociaux et médicaux.

Si l'un de ces acteurs est défaillant, alors c'est l'ensemble du dispositif qui en pâtie (sic). Chacun à son niveau, a une part de responsabilité dans l'évolution du comportement de l'adolescent. Bien sûr, si le comportement déviant de l'enfant n'est pas corrigé suffisamment tôt, alors des mesures plus radicales seront nécessaires, et dans l'intérêt de l'intéressé, et dans celui de son environnement proche ou immédiat. Le relais qui devra s'instaurer entre le jeune, le corps enseignant, les parents et les professionnels devra permettre de résoudre les difficultés occasionnées. Un contact direct avec le jeune devra être instauré de gré ou par la contrainte avec une personne formée à cet effet pour le soigner ou lui faire choisir un autre chemin que celui qu'il (sic) est entrain de prendre.

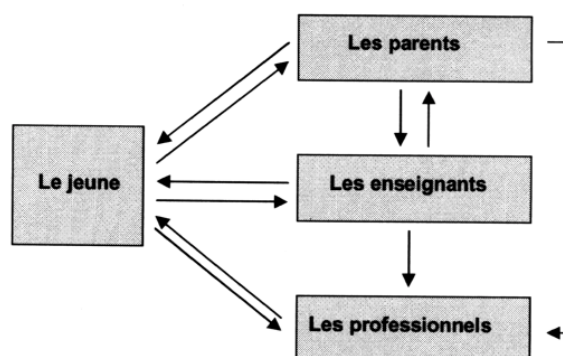
Entre 1 et 3 ans :

Seuls les parents, et en particulier la mère, ont un contact avec leurs enfants. Si ces derniers sont d'origine étrangère elles (sic) devront s'obliger à parler le Français dans leur foyer pour habituer les enfants à n'avoir que cette langue pour s'exprimer.

Actions :

1/ Les réunions organisées par les associations de mères de familles étrangères financées par le F.A.S. peuvent inciter ces dernières dans cette direction (sic). Si c'est dans l'intérêt de l'enfant, les mères joueront le jeu et s'y engageront. Mais si elles sentent dans certains cas des réticences de la part des pères, qui exigent souvent le parler patois du pays à la maison, elles seront dissuadées de le faire. Il faut alors engager des actions en direction du père pour l'inciter dans cette direction (sic).

2/ Des suivis sanitaires et médicaux réguliers doivent être opérés dans les structures de garde de la petite enfance pour détecter et prendre en charge, dès le plus jeune âge, ceux qui montrent des troubles comportementaux. Les services de Protection Maternelle Infantile (PMI) peuvent alors entrer en action.



Entre 4 et 6 ans :

Ces années se passent traditionnellement à la maternelle et c'est là que les premières difficultés peuvent apparaître. Difficultés dues à la langue, si la mère de famille n'a pas suivie (sic) les recommandations de la phase 1. L'enfant va alors, au fur et à mesure des mois, s'isoler dans sa classe et de moins en moins communiquer avec les autres. Cet obstacle de communication va s'accroître et va marginaliser l'enfant non seulement au sein de la collectivité mais également à l'égard de ses camarades.

Actions :

L'enseignant devra alors en parler aux parents pour qu'au domicile, la seule langue parlée soit le français. Si cela persiste, l'institutrice devra alors passer le relais à un orthophoniste pour que l'enfant récupère immédiatement les moyens d'expression et de langage indispensables à son évolution scolaire et sociale.

Les services d'assistance sociale seront prévenus de l'action proposée et devront suivre son déroulement. Si le comportement de l'enfant est indiscipliné et crée (sic) des troubles dans la classe, l'enseignant pourra alors passer le relais à une structure médico-sociale (un pédopsychiatre, une assistante sociale, un pédiatre) qui nommera une personne référente pour l'enfant, affectée spécialement à l'école par l'éducation nationale, qui aura pour mission d'essayer, autant que faire ce peut (sic), de résoudre ces écarts de comportements.

Ces suivis sociaux réguliers devront aussi permettre (sic) à l'enfant d'être élevé dans une atmosphère saine et avec les bases d'éducatrices attentives, fondées sur le respect et avec une autorité parentale affirmée.

Entre 7 et 9 ans :

Si rien n'a changé concernant les difficultés de langage et le comportement indiscipliné, l'accentuation des actions entreprises devra être décidée et les parents devront prendre leurs responsabilités quant à la mission d'éducation qui leur est impartie (sic). L'accompagnement et l'assistance vers les parents sera alors renforcée.

Actions :

Des cours d'instruction civique (lutte contre les incivilités, respect de l'autre, vie en communauté, institutions...) devront être obligatoires (sic) durant toute la scolarité en primaire. Ces cours pourront être effectués soit par l'instituteur ou l'institutrice, soit par un enseignant spécialisé.

Autres morceaux choisis

« Par ailleurs, dans les cas où les familles ne peuvent plus faire face à la violence et à l'échec scolaire irrémédiable de son enfant, il faut pouvoir offrir des alternatives à la scolarisation traditionnelle. Ainsi, l'internat doit être revalorisé car il sort l'enfant de son milieu et peut être un moyen de lui redonner une nouvelle chance. De même, l'enseignement professionnel est un bon moyen de lui remettre le pied à l'étrier pour l'élève en échec scolaire car il lui offre une chance de trouver un métier dans lequel il puisse s'épanouir. » (p.15)

« Le bilinguisme est un avantage pour un enfant sauf lorsqu'il a des difficultés car alors ça devient une complication supplémentaire. Il faut alors faire en sorte que l'enfant assimile le français avant de lui inculquer une langue étrangère. » (p.17)

GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

Comité de rédaction : Mehmet Akinci, Sophie Babault, André Batiana, Claude Caitucoli, Robert Fournier, François Gaudin, Normand Labrie, Philippe Lane, Foued Laroussi, Benoit Leblanc, Fabienne Leconte, Dalila Morsly, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Gisèle Prignitz, Richard Sabria, Georges-Elia Sarfati, Bernard Zongo.

Conseiller scientifique : Jean-Baptiste Marcellesi.

Rédacteur en chef : Claude Caitucoli.

Comité scientifique : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Louise Dabène, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Suzanne Lafage, Jean Le Du, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolai, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffelec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

Comité de lecture : constitué selon le thème du numéro sous la responsabilité de Claude Caitucoli